

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 4 octobre 2021 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Étaient présents : P. Basset, P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé (départ à 21H15), G. Le Baron, B. Le Faou (arrivée à 20H12), M. Le Guillou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec (arrivée à 20H12), B. Le Sech, E. Léauté, A. Thouement (arrivée à 20H12).

Étaient absents : A-M Brigant (pouvoir à B. Le Faou).

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : B. Le Sech.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux du 17 mai 2021 et du 5 juillet 2021.
2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.
3. Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire pour le Droit de préemption.
4. Acquisitions foncières en centre bourg.
5. Création d'une commission « chemins communaux »
6. Motion « algues vertes ».
7. Actualités communautaires.
8. Questions diverses.

1. Approbation des procès-verbaux du 17 mai 2021 et du 5 juillet 2021.

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux des 17 mai 2021 et du 5 juillet 2021.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

I : Investissement

F : Fonctionnement

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
F- Formation CACES engins de chantier catégorie A	AFO	1 680,00 €	10/08/2021
I- Préparation du programme de voirie 2021 (Kerprat / Kerallec)	MEUROU TP	6 374,40 €	09/09/2021
I- Préparation du programme de voirie 2021 (Kerallec)	MEUROU TP	4 050,00 €	09/09/2021

3. Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire pour le Droit de préemption.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le conseil communautaire de Leff Armor communauté a institué le DPU (Droit de Préemption Urbain) sur l'ensemble des zones U, 1AU et 2AU du territoire. Ce nouveau DPU est entré en vigueur en même temps que le PLUiH, le 27 août, sur les 27 communes du territoire.

L'exercice de ce DPU a été délégué aux communes sauf sur l'emprise des zones à vocation économique (les zones d'activités – UY / AUY).

Ainsi, afin de faciliter la gestion des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) transmises par les notaires lors des ventes, il est proposé au conseil municipal de déléguer cette attribution au Maire sur la base de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le bon fonctionnement de l'administration communale, Madame le Maire invite le conseil municipal à examiner cette possibilité.

Arrivées de Pauline LE QUERNEC, d'Aurélié THOUEMENT et de Béatrice LE FAOU à 20H12.

Il est proposé de :

- **DELEGUER** à Madame le Maire le pouvoir de prendre toute décision suivante :

1° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même code dans les conditions suivantes :

- dans les zones UA, UB, UE, 1AU et 2AU du PLUiH ;

- **ACTER** que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Madame le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

- **ACTER** que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

- **ACTER** que cette délibération est à tout moment révocable ;

- **AUTORISER** que, en cas d'empêchement du Maire, la présente délégation soit exercée par son représentant (Adjoint) ;

- **ACTER** que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

4. Acquisitions foncières en centre bourg.

Madame le Maire rappelle que la commune a sollicité les Consorts LORGERE afin d'acquérir les neuf parcelles ci-après désignées pour une surface de 16.467 m², situées en centre bourg, sur la commune de Le Merzer :

Section	N°	Lieu-dit	ha	ares	ca	m ²
B	1025	Le Bourg	00	00	81	81
B	1026	Le Bourg	00	00	52	52
B	411	Prat Bihan an Ty	00	24	15	2.415
B	414	Lannec Roje	00	21	80	2.180
B	1270	Liors ar Bam	00	68	18	6.818
B	1271	Liors an Ty	00	46	52	4.652
B	1274	Ar Jardin	00	00	65	65
B	1275	Liors er Bourg	00	01	84	184
B	1278	Liors er Bourg	00	00	20	20
TOTAL			01	64	67	16.467

Par courrier en date du 30 juillet 2021, Maître Mickaël BERTHO atteste que les Consorts LORGERE ont donné leur accord pour la vente desdites parcelles à la commune moyennant la somme de 17.000,00 € -hors frais de notaire-.

Il est proposé de :

- **SE PRONONCER** favorablement pour l'acquisition des parcelles B1025, B1026, B411, B414, B1270, B1271, B1274, B1275 et B1278 appartenant aux Consorts LORGERE, d'une surface de 16.467 m², au prix de 17.000,00 € (dix-sept mille euros),
- **DIRE** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune,
- **DESIGNER** Maître Mickaël BERTHO, notaire à Guingamp, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à représenter la commune auprès du notaire pour cette acquisition et à diligenter toute action nécessaire pour mener à bien cette opération.
- **INDIQUER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

5. Création d'une commission « chemins communaux »

Madame le Maire rappelle que les élus communaux participent à la prise de décisions au travers des délibérations de l'assemblée.

Un grand nombre de sujets nécessite néanmoins un travail de préparation et de concertation en amont, travail effectué par les membres des commissions thématiques constituées en début de mandat.

Madame le Maire indique qu'il serait judicieux de constituer une commission « chemins communaux ». En effet, de nombreuses questions sont soulevées sur le sujet (incorporation dans le domaine privé sans autorisation, usage privatif, entretien, travaux, ...).

Le but de cette commission sera d'effectuer un recensement des chemins communaux et de faire des propositions sur le devenir ou l'usage de ces chemins.

Il est proposé de :

- **PROCEDER** à la création de la commission « chemins communaux », puis à la nomination des membres par un vote à main levée.
- **DESIGNER** les membres ci-après pour siéger dans ladite commission :
 - Laurence Corson, Maire
 - Xavier Le Moal, Adjoint au Maire
 - Gwénaél Le Baron
 - Béatrice Le Faou
 - Manuel Le Guillou
 - Alexandre Le Plat
 - Bernard Le Sech
- **DESIGNER** Xavier LE MOAL comme animateur de la commission.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Par la suite, Madame le Maire suggère que des personnes non-élues utilisatrices des chemins pourraient être intégrées à la commission (vététistes, motards, cavaliers, marcheurs, ...).

6. Motion « algues vertes ».

Madame le Maire informe le conseil municipal que la mairie a été destinataire d'un courrier en date du 20 septembre 2021 transmis par le Maire de Binic – Etables-sur-Mer.

Cette lettre indique que la commune de Binic - Etables-sur-Mer, impactée par les marées vertes depuis plus de 30 ans, voit s'amplifier au fil des ans ce phénomène.

Afin d'enrayer la prolifération des algues vertes et de reconquérir la qualité de l'eau, la commune :

- réclame des mesures suffisantes de prévention pour lutter contre les marées vertes ;
- ordonne à l'Etat de prendre des mesures réglementaires supplémentaires de protection de l'eau polluée par les Nitrates sur les bassins versants. Parmi ces mesures figurent l'accélération des mutations des systèmes de production agricole et d'élevage.

Les élus de cette commune ont adopté en conseil municipal une motion qu'ils ont décidé d'adresser à toutes les communes de Bretagne afin d'obtenir leur soutien.

Un débat s'en suit sur la problématique des algues vertes.

Il est proposé de :

- SOUTENIR la motion « algues vertes ».

Vote du Conseil : soutien de cette motion par 11 voix pour, 3 contre, 1 abstention.

7. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur session de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES	TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)
<ul style="list-style-type: none">- Le coût de traitement par habitant des ordures ménagères ne cesse d'augmenter : hausse de 7% du budget en 2022.- Obligation de ramasser les biodéchets en 2024.- Le ramassage des poubelles sera maintenant effectué les jours fériés.- Opération collect' mobile – Orange/AMF 22 du 11 octobre au 26 novembre – afin de promouvoir le recyclage des mobiles usagés. Il est décidé de participer à ce dispositif.	
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)
<ul style="list-style-type: none">- Visite de l'entreprise ROUSSEAU de Lanrodec spécialisée dans l'équipement métallique pour la sécurité routière.- Visite de l'EPIDE.- Bilan positif des rendez-vous de l'emploi.- Présentation des résultats de l'audit numérique des entreprises du territoire.	
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUEMENT (t) / B. LE FAOU (s)
<ul style="list-style-type: none">- Présentation du RPAM et bilan de l'exercice 2020 mitigé du fait de la Covid.- Problématique du manque d'assistantes maternelles sur le territoire – réflexion afin de rendre le métier plus attractif.	
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)
<ul style="list-style-type: none">- Pas d'invitation. Il est demandé au secrétaire de mairie de bien vouloir s'assurer auprès de Leff Armor communauté de la bonne transmission des informations concernant cette commission (convocations, invitations aux événements ...).	

Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)
- /	
Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)
<i>Départ de Frédéric HERVE à 21H15.</i>	
30/09/2021 :	
- Présentation par l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne) de la nouvelle convention cadre.	
- Présentation par SOLiHA (SOLidaires pour l'Habitat -ex PACT ARIM-) du PIG (Programme d'Intérêt Général) relatif à « la précarité énergétique – adaptation ». Il s'agit d'aides à destination des propriétaires occupants ou bailleurs pour faire des travaux afin de lutter contre la précarité énergétique ou pour adapter le logement au vieillissement et au handicap.	
- Logements locatifs sociaux : avis sur l'opportunité d'avoir recours à un prestataire (SOLiHA) pour gérer les logements de LAC (loyers, aides, travaux, ...).	
- Aides à la création de logements sociaux (neufs : 1000 € / logement (☛) et réhabilitation : 3000 € / logement -création-).	
- Présentation du dispositif « petites villes de demain » : Plouha, Lanvollon et Châtaudren-Plouagat pourront bénéficier d'aides et d'appuis pour dynamiser leur centre-bourg.	
- Révision du PLUiH.	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
- /	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
- /	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
- /	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
- /	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
26.07.2021 : AG et CA pour la création de la SPL (Société Publique Locale) en vue de l'ouverture de la boutique à l'office de tourisme.	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
28.09.2021 : présentation du rapport d'activités 2020. Demande de subvention pour l'Itinérance France Services. RPQSP* 2020 sur l'eau. Travaux eau et assainissement. RPQSP* 2020 sur les déchets ménagers. Subvention travaux bocagers. Attribution de Pass commerce & artisanat. Tourisme : approbation d'un contrat de prestations de services, d'objectifs et de moyens entre LAC et la SPL. Report d'un mois du lancement de la révision du PLUiH. PIG : subventions propriétaires occupants. Tarification des enseignements artistiques. Attributions de marchés (réseaux, ...), ...	
* <i>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020.</i>	

8. Questions diverses.

a) Proposition de modifier les horaires du Conseil Municipal.

Un test de séance à 19H00 va être réalisé.

b) Personnel :

- Modification des fiches de postes : Laetitia Hecquet réalise les heures effectuées auparavant par Sylvie Tassart qui vient en renfort à la mairie. Il sera proposé au prochain Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial.
- RIFSEEP : modifications envisagées.
- Loi de transformation fonction publique : passage à 1607 heures au 1^{er} janvier 2022.

c) Point sur la rentrée scolaire :

- 105 élèves actuellement à l'école (PS : 17 ; MS/GS : 24 ; CP : 16 – CE : 24 et CM : 24) + 2 arrivées fin novembre.
- Pas de changement dans l'équipe enseignante. 1 changement d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire).
- L'installation de « l'école numérique » est en cours. Le câblage est notamment terminé. Une intervention est programmée le mercredi 6 octobre.
- Le masque n'est plus obligatoire pour les élèves depuis le 4 octobre 2021. Cependant, après concertation avec la direction de l'école, il a été décidé de maintenir le non brassage entre les groupes d'élèves.

d) Points sur les différents travaux :

- Programme de voirie 2021 :
 - le curage est terminé.
 - l'enrobé sur la route de Kerprat doit-être réalisé le 18 octobre 2021 et sur la route de Kerallec le 15 ou le 19 octobre 2021.

e) Travaux sur la RD9 (nouveau revêtement bruyant) : certains tronçons de la route seront repris en 2022 suite à l'intervention de Madame le Maire et une pétition lancée par des riverains.

f) Béatrice LE FAOU signale les manœuvres dangereuses du car scolaire sur la RD9 (Kerprat-Kerhingant).

Il est indiqué que le car effectue également un demi-tour dans le bourg (RD65 – Bel Air) le soir.

L'information va être transmise à la société Jézéquel.

g) Plan de relance pour le site internet de la mairie : une subvention représentant 100% du montant de l'investissement peut être sollicitée.

h) Agenda :

- Commission « information et communication » le mercredi 6.10 à 18h30.
- Réunion des associations le vendredi 15.10 à 18h30.
- Réunion commission « affaires sociales » le mercredi 20.10 à 18h00. Jeannine ROPERS quitte la commission pour cause de déménagement.
- Réunion de présentation du futur lotissement Aer Vat le lundi 25.10.2021 à 18h30 animée par le bureau d'études TECAM.
- Enduro le dimanche 31.10.
- Repas des Aînés le 11/11 à 12h00 après le dépôt de gerbe. Installation de la salle le mercredi 10/11 à 17H et création des compositions florales à 14H.

- i) Demande de rencontre du Président de LAC et de son VP en charge de l'environnement. Le conseil municipal valide cette proposition.
- j) Report du lancement de la révision du PLUiH après un recours gracieux du Préfet. La révision sera validée au prochain Conseil Communautaire.
Madame le Maire rappelle que, suite à un accord avec le Préfet, le PLUiH doit-être mis en conformité avec le SCOT sous 3 ans. Le territoire devra ainsi rendre 30 hectares constructibles pour se conformer au SCOT.
- k) Fred et Marie ont cessé leur activité au Bar fin septembre. Madame le Maire indique qu'elle a rencontré les repreneurs : Florian MALO et Stéphanie.
- l) Rappel de la nécessité de respecter la charte de l'élu.

Séance levée à 22H12
Le secrétaire de séance,
Bernard LE SECH.



